

Image not found or type unknown



Indemnités journalier d un mi temps terapetique

Par **olga78480**, le **01/04/2015** à **15:41**

Bonjour j ai pas un accident de scooter le 22aout2014 ou j ai été en arrêt jusqu'à octobre ensuite en mi temps terapetique jusqu' au 15janvier j ai vue un médecin experede mon assurance qui ma confirmer que mon poignier n était pas consolider donc j ai vue mon médecin qui ma relie en mi temps terapetique du 12mars au 12juin 2015 la secu a refuser mon mi temps car j ai reprise mon activité sans avoir du 1semaine d arrêt au moins avant ont il le droit merci de me répondre assez vite